



BILAN DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 BOCAGE FORÊTS ET MILIEUX HUMIDES DU SUD MORVAN

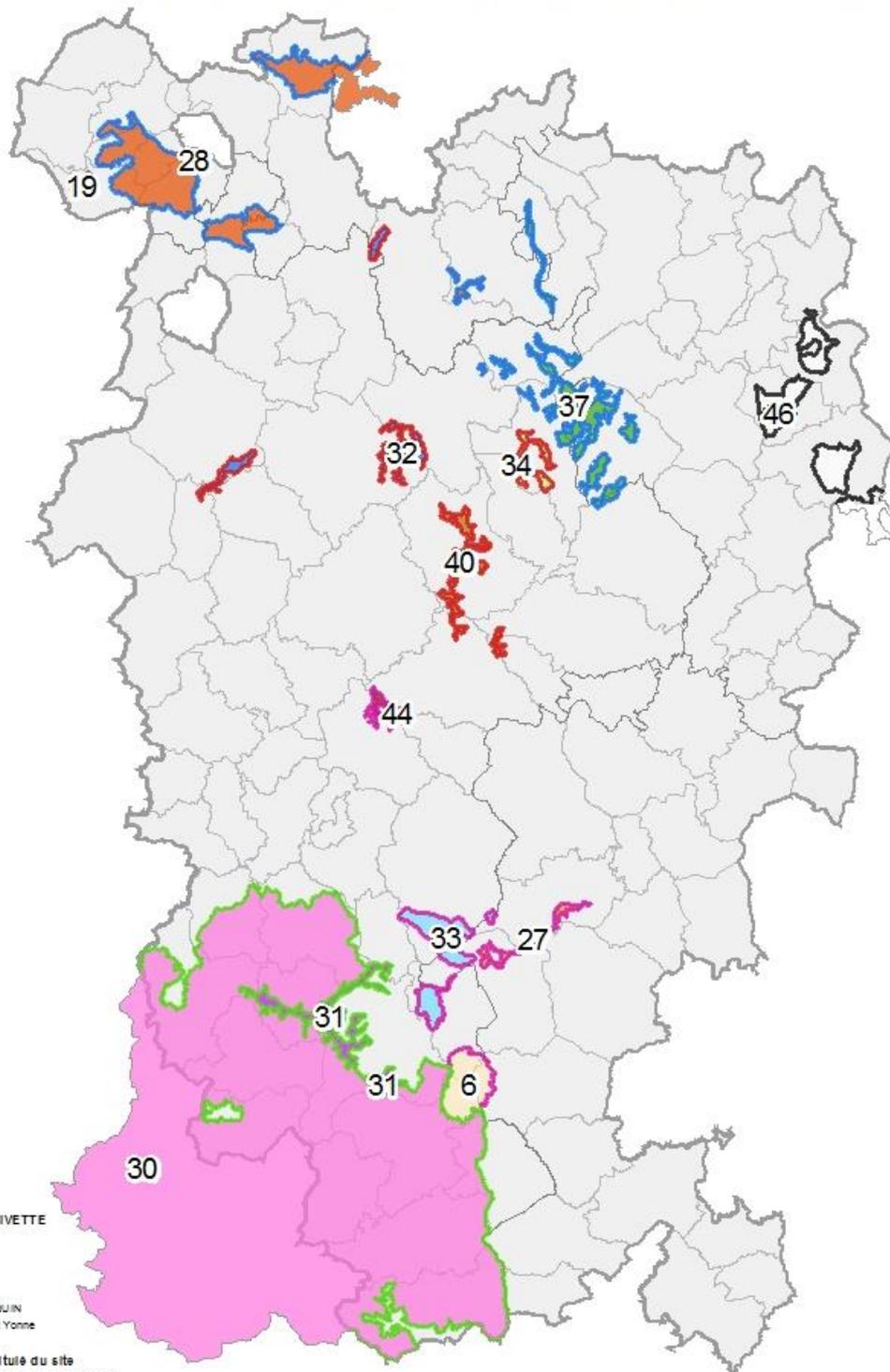
2013-2015



Animation co-financée par :



Les sites Natura 2000 du Morvan - 2015



Coordination Isabelle CIVETTE

Animateurs

- Stéphane BLAYSAT
- Christine DODELIN
- Clémence LEFEBVRE
- Nicolas LESIEUR/AQUIN
- ComDom entre Cure et Yonne
- DREAL

Numéro régional et intitulé du site

- 6 MASSIF FORESTIER DU MONT BEUVRAY
- 19 PELOUSES ET FORETS CALCICOLES DES COTEAUX DE LA CURE ET DE LYONNE EN AMONT DE VINCELLES
- 27 FORÊTS, LANDES, TOURBIÈRES DE LA VALLÉE DE LA CANCHE
- 28 FORÊTS RIVERAINES ET DE RAVINS, CORNICHES, PRAIRIES HUMIDES DE LA VALLÉE DE LA CURE ET DU COUSIN DANS LE NORD MORVAN
- 30 BODAGE, FORÊT ET MILIEUX HUMIDES DU SUD MORVAN
- 31 PRAIRIES, LANDES SÈCHES ET RUISSEAUX DE LA VALLÉE DE LA DRAGNE ET DE LA MARIA
- 32 RUISSEAUX ACREVISSÉS DU BASSIN DE LA CURE
- 33 HÊTRAIE MONTAGNARDE ET TOURBIÈRES DU HAUT MORVAN
- 34 TOURBIÈRE DU VERNAY ET PRAIRIES DE LA VALLÉE DU VIGNAN
- 37 ETANGS ALLOTORIELLES ET QUÉLUES MARECAGEUSES, PRAIRIES MARECAGEUSES ET PARATOURBEUSES DU NORD MORVAN
- 40 PRAIRIES MARECAGEUSES ET PARATOURBEUSES DE LA VALLÉE DE LA CURE
- 44 FORÊTS DE RAVIN DE LA VALLÉE DE L'OUSSIÈRE EN MORVAN
- 46 GITES ET HABITATS ACHAUVES SOURIS EN BOURGOGNE

5 2,5 0 5 Kilomètres



1. Préambule

1.1. Le Docob et le(s) site(s) Natura 2000

Le site FR2601015 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan » (FR2601015) a été désigné en Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/ CEE du 21 mai 1992). Le Document d'Objectifs (DocOb) a été validé par le Comité de pilotage (CoPil) du 6 décembre 2013, et l'animation a débuté depuis cette date.

1.2. L'animation

Précédemment présidé par Mr. Jean-Louis Rollot, maire de Luzy, le CoPil ne dispose plus actuellement de président. Le Parc naturel régional du Morvan, également en charge de l'animation de dix autres sites Natura 2000, en est la structure animatrice et ce, depuis le début de l'animation.

Faisant suite à Laurent Cournault depuis novembre 2014, c'est désormais Nicolas Lesieur-Maquin qui assure l'animation du site et celle du site FR2600986, « Biotopes à écrevisses, complexe humide de fond de vallon et landes sèches de la vallée de la Dragne », qui le jouxte au Nord.

205 jours par an sont prévus pour l'animation du DocOb.

Le présent bilan concerne l'animation du site depuis le 6 décembre 2013.

1.3. Rappel des enjeux et objectifs du Docob

Au total, le site compte au moins 16 habitats d'intérêt communautaire – dont 2 prioritaires –, et 17 espèces de faune d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la directive Habitats.

Les objectifs de développement durable du DocOb sont :

- maintenir et favoriser une agriculture d'élevage permettant la préservation d'un paysage bocager favorable aux espèces animales et aux habitats d'intérêt communautaire ;
- maintenir et favoriser une gestion sylvicole favorable aux espèces animales forestières et aux habitats forestiers d'intérêt communautaire ;
- maintenir et favoriser les gîtes à chauves-souris d'intérêt communautaire dans les constructions humaines ;
- préserver et restaurer une qualité des cours d'eau, et des zones riveraines, favorables aux espèces animales et aux habitats d'intérêt communautaire ;
- améliorer la connaissance sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

Pour atteindre ces objectifs, 23 mesures ont été identifiées dans le DocOb.

1.4. Missions de la structure animatrice

Le PNR du Morvan, en tant qu'animateur du DocOb, doit mettre en œuvre les objectifs précédemment cités et les mesures prévues à cet effet dans le document.

Il doit également en assurer le suivi et l'évaluation, notamment pour apprécier son efficacité au regard de l'évolution de l'état de conservation du patrimoine naturel –, en tenant compte de l'avis du CoPil du site.

2. Gestion des habitats et espèces

2.1. Animation et présentation des contrats Natura 2000

Compte-tenu de l'engagement fort pour la campagne de MAE, aucun contrat n'a été signé en 2015, faute de temps. Néanmoins, des prises de contacts ont mis en évidence des contractualisations potentielles sur le site. Notamment sur :

- F22712 : dispositif favorisant le développement de bois sénescents ;
- F22715 : travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive.

2.2. Animation des MAEc

Depuis 1995, le Parc est opérateur pour des projets agro-environnementaux sur son territoire en partenariat avec les Chambres d'Agriculture.

En 2014, seuls les contrats en cours arrivant à échéance ont été reconduits pour un an, dans l'attente de la nouvelle PAC.

2.2.a. Présentation du projet agro-environnemental et climatique (PAEc) 2015-2022

Le PNR du Morvan a déposé le 14 novembre 2014 un PAEc en réponse à l'appel à projet du Conseil Régional de Bourgogne. A la demande de l'Etat et de la Région, et après négociation avec les Chambres départementales d'Agriculture sur le montant sollicité par le PNR, le projet définitif a été déposé le 15 janvier 2015 et validé le 11 mars par la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique.

Auparavant, le PNR s'était lourdement investi dans le montage d'une MAEc « Bocage », particulièrement adaptée au site, dont le but visait le maintien des infrastructures agro-écologiques (terres en jachère, haies, arbres isolés, mares, etc.), et dont le cahier des charges a été retiré du catalogue national. Cette déconvenue a privé le site d'un outil que le Parc avait largement contribué à construire et qui aurait permis de s'adapter autant que possible, dans le cadre proposé, tant aux enjeux écologiques du site qu'aux pratiques agricoles locales.

Ainsi, les outils MAEc finalement mobilisables ne sont pas toujours idéalement adaptés au territoire du Sud Morvan, aux problématiques, ni aux configurations des exploitations... La construction de ce projet – qui concerne le territoire du Parc, étendu aux sites Natura 2000, soit 134 communes –, a été réalisée avec les Chambres d'Agriculture et avec l'appui d'un groupe d'agriculteurs déjà engagés dans ces pratiques, à partir d'un catalogue national qui ne laisse que de faibles marges d'adaptation locale.

Le projet déposé s'articule autour de la MAEc « Système herbager », focalisée sur la gestion et la durabilité des prairies permanentes par le maintien de pratiques existantes, sur des systèmes herbagers mixtes et pastoraux. Cinq autres MAEc localisées l'accompagnent, portant sur la préservation des prairies du Morvan, le maintien et l'entretien des ripisylves et la remise en état de friches.

Le PAEc Morvan sollicite 20 millions d'euros pour les agriculteurs (sur 80 millions réservés aux MAEc en région pour la période 2015-2020). Pour mémoire, 50 millions d'euros avaient été estimés nécessaires pour la conduite du projet au regard des besoins des éleveurs du Morvan.

Objectifs de la mesure	Conditions d'éligibilité	Engagements	Rémunération
Mesure Système Herbager et Pastoral (SHP)			
<ul style="list-style-type: none"> - préserver les PP à flore diversifiée ; - limiter le risque d'intensification ou de déprise ; - participer au maintien des exploitations agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - avoir 70% de spécialisation herbagère sur l'exploitation (PT et PP) ; - avoir 30% de surfaces cibles (PP et PT de +5 ans et liste de plantes). 	<ul style="list-style-type: none"> à l'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - conserver 70% de spécialisation herbagère ; - maximum de 1,4 UGB/ha. sur les PP : <ul style="list-style-type: none"> - maintien de l'ensemble des surfaces en PP ; - maintien des SIE ; - pas d'utilisation de produits phytosanitaires. sur les SC : <ul style="list-style-type: none"> - doit être une PP ; - présence de 4 plantes dans une liste de 20 ; - enregistrement des interventions. 	80 euros/ha/an sur toutes les prairies permanentes engagées
Mesure Zéro intrants			
<ul style="list-style-type: none"> - préserver la biodiversité des PP ; - limiter le risque d'intensification ; - participer au maintien des exploitations et des pratiques protéger les sols et la ressource en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - prairies à enjeux (sèches, moyennement humides, humides, etc.) ; - pas d'expertise du Parc ; - mesure non cumulable avec les SC de la mesure SHP. 	<ul style="list-style-type: none"> - absence totale de fertilisation (N, P et K) minérale ou organique (lisier, fumier ou compost) ; - pas d'utilisation de produits phytosanitaires ; - interdiction d'apports magnésiens ou de chaux ; - maintien des PP (pas de retournement) ; - enregistrement des interventions ; - maximum de 1,4 UGB/ha. 	73 euros/ha/an
Mesure Ripisylves			
<ul style="list-style-type: none"> - maintenir et entretenir les ripisylves ; - avoir un entretien compatible avec la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - rideau d'arbres en berge de cours d'eau ; - hauteur > 1,5 m ; - espacement tronc à tronc < 15 m entre deux groupes d'arbres en contact par les branches ; - au moins 80% d'essences feuillues locales. 	<ul style="list-style-type: none"> côté cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - coupe des branches et/ou arbres morts susceptibles de créer des embâcles ; - interdiction de travaux depuis le lit du cours d'eau ; interdiction de dessouchage et de gyrobroyage des berges. côté parcelle : <ul style="list-style-type: none"> - élagage ou coupe sélective ou dégagement mécanique des jeunes arbres au moins 1 fois dans les 3 	0,85 euros/m de berge/an

		premières années ; - obligation d'utiliser du matériel n'éclatant pas les branches (tronçonneuse, lamier, etc.).	
		engagements généraux : - enregistrement des interventions ; - pas d'utilisation de produits phytosanitaires ; - respect des périodes autorisées.	
Mesures Friches			
- ouvrir les parcelles fortement embroussaillées ; - favoriser les milieux ouverts et donc leur biodiversité ; - aider les agriculteurs à la réalisation des travaux nécessaires.	Ouverture : - > 30% d'embroussaillage ; - expertise obligatoire du Parc ; - engagement à la parcelle (déclarée en SAU).	- respect du programme de travaux ; - déclaration en prairie permanente à compter de la deuxième année d'engagement ; - réalisation des travaux durant la période autorisée ; - tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques ; - pas d'utilisation de produits phytosanitaires.	246 euros/ha/an en cas de contraintes physiques pour la réalisation des travaux 209 euros/ha/an sans contraintes
	Maintien de l'ouverture : - parcelles en dynamique de fermeture ; - engagement à la parcelle (déclarée en SAU).	- respect du programme de travaux ; - réalisation des travaux durant la période autorisée ; - tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques ; - pas d'utilisation de produits phytosanitaires, pas de retournement et pas de fertilisation.	95 euros/ha/an

Prairie temporaire (PT) : toute surface en herbe ou tout couvert herbacé équivalent à l'herbe, présent depuis 5 ans ou moins.

Prairie permanente (PP) : toute surface en herbe ou tout couvert herbacé équivalent à l'herbe, présent depuis 5 ans révolus au moins.

Surface cible (SC) : prairie permanente à flore diversifiée avec présence d'un minimum de 4 plantes indicatrices sur 20 catégories de la liste locale établie par l'opérateur

Surface d'intérêt écologique (SIE) : dans le cadre du paiement vert de la PAC, surface à maintenir ou à établir (terres en jachère, haies, arbres isolés, mares, etc.) sur l'équivalent de 5% de la surface de terres arables de l'exploitation.

Superficie agricole utilisée ou surface agricole utile (SAU) : comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

2.2.b. Synthèse sur l'animation des MAEc

Animation assurée par le PNR du Morvan et les Chambres d'Agriculture au travers de 24 journées de formation Vivéa (fonds de formation agricole) sur le territoire du PNR – dont 4 sur le site – et d'une réunion d'information à Luzy (27/04/2015), dans le but de rendre autonome les agriculteurs, et d'une assistance ponctuelle de terrain et aux déclarations PAC. Ce sont 43 agriculteurs du site qui ont pu bénéficier des formations et bien plus qui ont eu accès à tous les renseignements.

Lors de ces journées de formation, la matinée était consacrée à la présentation du dispositif et des cahiers des charges des mesures proposées. L'après-midi a permis à chacun des participants de travailler à une simulation sur sa propre exploitation et à la préparation de sa déclaration PAC, en étant accompagné par les animateurs du Parc présents et par un conseiller de la Chambre d'Agriculture.

Des outils (plaquette, herbier, cahier des charges des mesures, cahier d'enregistrement des pratiques, etc.) ont été développés et mis à disposition lors des journées de formation et mis en ligne, sur le site de Natura 2000 dans le Morvan [<http://www.biodiversitedumorvan.n2000.fr>].

Pour l'accompagnement sur la mesure SHP, qui nécessitait la présence de 4 plantes parmi une liste de 20, 4 séances de reconnaissance des plantes ont été organisées – dont une à Villapourçon le 18/05/2015 – auxquelles 80 personnes ont participé. Les agriculteurs pouvaient se rendre à la séance de leur choix.

De plus, les cahiers des charges pour les mesures de restauration de parcelles enfrichées imposaient une visite préalable sur le terrain. Ainsi, 118 exploitations – dont 7 pour le Sud Morvan – ont été visitées, ce qui représente 592 parcelles pour 969 ha expertisés au total – dont 59 parcelles pour 147 ha pour le Sud Morvan.

Actuellement, le Parc n'a pas encore reçu de bilan des engagements en MAEc pour 2015 de la part des DDT qui n'ont pas encore instruit l'ensemble des dossiers. Un bilan détaillé des mesures n'est donc pas encore possible.

L'animation des MAEc représente la majeure partie du temps d'animation (environ 5 mois), entre le montage des mesures, y compris la mesure « Bocage » qui a ensuite été retirée, la construction du PAEc, la mise au point des outils, des supports, les formations, les expertises et les demandes de renseignements (téléphone, internet, rendez-vous, etc.).

2.3. Animation de la charte Natura 2000

Le DocOb ne dispose pas de charte Natura 2000 – document listant des règles de bonnes pratiques de gestion contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le DocOb et ouvrant droit en contrepartie à une garantie de gestion durable pour les forestiers et à une exonération sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties – à ce jour. Compte tenu des évolutions récentes concernant les exonérations fiscales liées aux chartes, la pertinence de cet outil est largement remise en cause.

2.4. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Parallèlement à Natura 2000, d'autres programmes sont animés par le Parc naturel régional du Morvan sur le site, sur des objectifs similaires à ceux des DocObs et qui concourent aux objectifs de Natura 2000.

Le Contrat Territorial Sud Morvan recouvre en quasi-totalité le site et concerne une partie des bassins versants de l'Aron et l'ensemble de leurs affluents, dont les têtes de bassin sont parfois dégradées et présentent à ce titre des enjeux sur la ressource en eau potable, l'assainissement et la reconquête des milieux aquatiques. Dans ce cadre, une part de l'animation Natura 2000 est consacrée à la concertation pour la prise en compte de tous les enjeux et l'aide à la rédaction des évaluations des incidences, la participation aux réunions et l'appui technique sur le terrain.

Ainsi, sur le site, 16 agriculteurs volontaires ont pu bénéficier d'aménagements financés à 100% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 10 km de cours d'eau sont concernés, 14,7 km de clôtures

ont été posés, 17 abreuvoirs, 40 gués et 7 arches, pour un coût total d'environ 145000 euros. Ces aménagements présentent des bénéfices partagés pour l'éleveur et le milieu aquatique puisqu'ils permettent de limiter les pollutions bactériologiques, maintenir une bonne qualité de l'eau en réduisant le colmatage et en favorisant la biodiversité, et aménager durablement les parcelles agricoles.

3. Évaluation des incidences des projets

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines. L'évaluation des incidences permet de vérifier que le projet n'a pas d'impact significatif sur les habitats et les espèces qui ont justifié la désignation du site, et d'assurer ainsi l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Des évaluations des incidences ont été réalisées depuis 2014 pour :

- la mise en place d'une buse sur le Tillot à Chiddes (02/04/2014) ;
- l'obtention de permis de construire à Larochemillay (06/08/2014), Millay (22/05/2014) et Luzy (20/10/2014) ;
- une coupe rase de feuillus à Sémelay, avec re-plantation en résineux (01/08/2014) ;
- un arrachage de haies à Saint-Léger-de-Fougeret (16/12/2014).
- l'abaissement du seuil du Moulin neuf à Fléty – conjointement avec les chargés de mission du Contrat Territorial Sud Morvan – en vue de la restauration de la continuité écologique (22/06/2015) ;
- l'obtention d'un permis de construire dans le cadre d'un projet de lotissement à Luzy (24/06/2015) ;
- des arrachages de haies à Fléty (02/03/2015) et Rémilly (30/06/2015) ;
- un avis consultatif dans le cadre d'un projet éolien à Luzy (21/07/2015) ;
- des travaux d'entretien d'un cours d'eau à Rémilly (24/07/2015) ;
- le drainage d'un cours d'eau à Chiddes (04/08/2015) ;
- un avis consultatif pour la création de mares abreuvoirs à Larochemillay (03/11/2015).

Environ 15 jours ont été mobilisés pour accompagner les porteurs de projets dans leur démarche d'évaluation des incidences.

La veille pour la prise en compte des enjeux environnementaux a également été mobilisée pour la relecture du PLUi de Moulins-Engilbert, afin d'apporter des précisions sur les vulnérabilités (drainage et/ou comblement des zones humides, érosion et modification des berges de cours d'eau, suppression de la ripisylve, coupes et plantations de résineux en milieux forestiers, etc.) et les enjeux du site qui doivent également s'articuler avec le Plan de Parc.

4. Suivis scientifiques et techniques

En 2014, Marc Bazin a participé pour son stage de Master 2 (6 mois) à l'approfondissement des connaissances sur la répartition de l'Écrevisse à pattes blanches et l'estimation de leur état de conservation sur les bassins du Richaufour, de la Roche et de l'Alène amont. L'inventaire a permis de définir les limites de répartition amont et aval sur les bassins du Richaufour et de la Roche,

avec la découverte de nouvelles populations ! Aucune population n'a été détectée sur l'Alène amont...

Une étude a également été menée par Nicolas Lesieur-Maquin pour son stage de Master 2 (6 mois) sur la caractérisation et la cartographie des zones humides sur les têtes de bassin de l'Alène et de la Roche. L'étude a aussi participé, en lien avec le Contrat Territorial Sud Morvan, à améliorer la connaissance et la prise en compte des zones humides ordinaires pour définir de futures actions.

Dans le cadre du Plan National d'Action sur la Loutre, certains cours d'eau ont été prospectés (la Dragne, l'Alène, etc.), en lien avec la SHNA, pour déterminer la présence de traces éventuelles. Ces prospections ont mis en évidence la présence de la Loutre dans certains secteurs.

5. Information, communication, sensibilisation

5.1. Création / mise à jour d'outils de communication, média

Parmi les outils de communication, on pourra noter :

- la mise à jour du site internet pour la diffusion des informations relatives au MAEc ;
- la conception et la rédaction d'un bilan de la campagne de MAEc 2015 ;
- la conception et la rédaction d'une lettre d'information sur Natura 2000 dans le Sud Morvan.

5.2. Organisations et participations à des réunions d'information ou des manifestations

La tenue de/du :

- une réunion d'animation à Luzy (07/01/2015) auprès des élus, afin de présenter les enjeux de Natura 2000, spécifiquement ceux du Sud Morvan, et sur le rôle des élus ;
- une animation grand public, en collaboration avec la SHNA, pour la nuit européenne de la Chauve-souris à Saint-Honoré-les-Bains (01/09/2015) avec 21 participants ;
- une journée technique sur les milieux humides, en collaboration avec le CEN Bourgogne, sur la technique de mise en application de la méthode d'inventaire des milieux humides (22/09/2015) ;
- une réunion de travail, pilotée par la SHNA, sur les stratégies d'action sur l'Agrion Orné (23/09/2015) ;
- club opérateur Natura 2000 à Saint-Léger-sous-Beuvray (24 et 25/09/2015), pour lequel l'équipe est mobilisée (particulièrement Stéphane Blaysat) pour l'organisation. Outre un bilan de 2015 et des actualités à venir de 2016, plusieurs thématiques sont abordées lors d'ateliers techniques : conservation des haies et valorisation économique (avec la CA 58), actions de suivi et de communication en faveur des Chauves-souris (avec la SHNA) directement en lien avec les problématiques et espèces du site du Sud Morvan.

5.3. Communication / Animation auprès des scolaires

Intervention auprès d'un BTS de gestion forestière de Mesnières-en-Bray (14/04/2015) pour une présentation du Parc, de Natura 2000, mais surtout des contrats forestiers mobilisables

notamment au travers d'une étude de cas sur le site du massif forestier du Mont Beuvray. Cette intervention s'est appuyée sur les contrats mis en place pour améliorer la structure des forêts feuillues en favorisant la régénération naturelle et sur ceux pour améliorer la capacité d'accueil des habitats forestiers en favorisant le développement de bois sénescents.

6. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

6.1. Organisation de la gouvernance du site

6.1.a. Organisation de réunion(s) du comité de pilotage

L'organisation du Comité de Pilotage (préparation, courriers, présentation, compte-rendus, etc.) est assurée par l'équipe en lien avec les services de l'État et les élus.

6.1.b. Réunions ou rencontres avec les services de l'État

Le montage des contrats Natura 2000 et le régime d'évaluation des incidences nécessite des échanges réguliers avec les DDT concernées.

6.2. Gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière représente une part de travail non négligeable chaque année. C'est Isabelle Civette qui en assure la gestion.

6.3. Compléments ou mise à jour du Docob

Une mise à jour du DocOb a été réalisée par l'État en janvier 2015 afin de mettre à jour la liste des membres du CoPil.